



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

perspectives

Question écrite n° 16990

Texte de la question

Mme Monique Boulestin attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur les inquiétudes des demandeurs d'emploi concernant la fusion ANPE-ASSEDIC. Certes, une réforme du service public de l'emploi est indispensable et la logique du guichet unique va dans le bon sens. Cependant, cette évolution n'a d'utilité que dans le cadre d'une amélioration des services rendus aux demandeurs d'emploi. En effet, si le projet du Gouvernement est simplement de "fusionner" des réseaux opérationnels de l'ANPE et de l'ASSEDIC, sans véritable politique de retour à l'emploi, le risque est grand de voir précariser l'emploi dans le seul but d'aménager les chiffres réels du chômage. Elle lui demande en outre de préciser la notion "d'emploi acceptable". En effet, si cette notion équivaut à celle figurant dans le code du travail et définie par l'O.I.T, au danger de devoir accepter ou non un emploi au rabais s'ajoute celui des offres proposées ne correspondant pas aux compétences de l'intéressé. Ce principe "d'offres valables" ne doit en aucun cas sous-tendre la création d'un service public de l'emploi fonctionnant comme les "jobs centers", délaissant ainsi les personnes les plus en difficultés. De ce fait, si parallèlement, une véritable politique de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle n'est pas engagée, la réforme se fera au détriment du demandeur d'emploi. En conséquence, elle lui demande quelles mesures elle entend prendre pour favoriser le retour à l'emploi et permettre un véritable parcours de formation professionnelle des chômeurs avant radiation.

Données clés

Auteur : [Mme Monique Boulestin](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16990

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2008, page 1327

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)